

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1056<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 19 février 2013,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande ; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Jean-Claude Breton; M. Roch Chouinard; Mme Chantal Cara, (en l'absence de Mme Francine Girard); M. Michel Carrier; M. Giovanni De Paoli; Mme Isabelle Panneton; M. Pierre Moreau; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Samir Saul, M. Michel Sarra-Bournet; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; l'adjointe au directeur de la Direction générale des bibliothèques, Mme Diane Sauvé (en l'absence du directeur, M. Richard Dumont); le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron; des officiers de la FAS, Mme Michelle McKerral, Mme Tania Saba; les étudiants : Mme Dominique Baril-Tremblay, M. Robert Martin, M. Mychel Pineault, M. Robin Mercier-Villeneuve; un chargé de cours : M. Najib Lairini; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette

INVITÉS : Pour les délibérations CE-1056-6.4 et 6.5, de la Faculté des sciences de l'éducation : M. François Bowen, vice-doyen aux études supérieures et à la recherche; pour les délibérations CE-1056—7.1 et 7.2, de la Faculté de l'aménagement : Mme Manon Guité, vice-doyenne aux affaires académiques; pour la délibération CE-1056-7.3, de la Faculté de l'éducation permanente : Mme Monique Kirouac, vice-doyenne aux études, et Mme Carine Nassif-Gouin, responsable de programme; pour la délibération CE-1056-7.4, de la Faculté de médecine dentaire : Mme Anne Charbonneau, vice-doyenne au développement pédagogique et à la qualité des programmes, et Mme Annie St-Georges, vice-doyenne aux études de premier cycle et aux affaires étudiantes

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels, Mme Hélène David; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques, M. Joseph Hubert; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne; M. Guy Lefebvre; Mme Louise Poirier; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard, Mme Danielle d'Amour; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Louise Côté; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; un officier de la FAS : M. Laurent J. Lewis; le substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bartuzzo; des observateurs : M. André Dufresne, M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer

PRÉSIDENT : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE *FORUM* : M. Mathieu-Robert Sauvé

CE-1056-1 ORDRE DU JOUR

CE-1056-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1055<sup>e</sup> séance tenue le 22 janvier 2013
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Projet d'extension à l'UQTR des programmes de Maîtrise et de Doctorat en sciences biomédicales de l'Université de Montréal
6. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
  - 6.1 Faculté de médecine vétérinaire — Département de sciences cliniques
    - Modification au programme de Diplôme d'études spécialisées, option sciences cliniques vétérinaires ; création de la concentration Gestion de la santé bovine

- 6.2 Faculté de musique
  - Création d'un programme de D.É.P.A. (composition pour l'écran et la scène)
- 6.3 Faculté de musique
  - Abolition de deux options au programme de M. Mus. (composition)
- 6.4. Faculté des sciences de l'éducation — Centre de formation initiale des maîtres
  - Résiliation du protocole d'entente du programme conjoint avec l'UQAM
- 6.5 Faculté des sciences de l'éducation — Centre de formation initiale des maîtres  
Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Ed. (enseignement au secondaire)
- 7. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
  - 7.1 Faculté de l'aménagement — Institut d'urbanisme  
Modification au programme de Baccalauréat en urbanisme (1-025-1-0)
  - 7.2 Faculté de l'aménagement — Institut d'urbanisme  
Modification au programme de Mineure en urbanisme (1-025-4-0)
  - 7.3 Faculté de l'éducation permanente  
Modification au Programme d'accès aux études universitaires (1-955-4-5)
- 8. Affaires diverses
- 9. Prochaine séance
- 10. Clôture de la séance

CE-1056-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1055<sup>e</sup> SÉANCE

CE-1056-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1055<sup>e</sup> séance tenue le 22 janvier 2013, tel que présenté.

CE-1056-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-1056-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1055<sup>e</sup> séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

M. Chabot informe la Commission que le MERST a autorisé le financement de l'effectif étudiant du programme de Maîtrise en architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement (École d'architecture de paysage), approuvé par la Commission des études en mai 2009 (CE-1022-5.1; 12 mai 2009). La lettre du Ministre a été transmise à la Faculté en date du 30 janvier dernier.

Le président, M. Raymond Lalande, rappelle que lors de la dernière séance, une demande d'information avait porté sur la liste des programmes pour lesquels le processus institutionnel d'évaluation périodique des programmes était en cours. M. Lalande invite M. Jean-Pierre Blondin à présenter ce suivi; la présentation reportée à deux documents, déposés en séance. Le document A-33/1056<sup>e</sup>/2 présente le bilan de l'évaluation périodique des programmes, précisant le nombre de programmes pour lesquels l'évaluation a été terminée, est en cours ou se trouve à venir pour le cycle d'évaluation en cours (2007-2014). Le document A-33/1056<sup>e</sup>/3 porte sur le tableau synthèse des programmes évalués, par Faculté. Des précisions sont apportées sur les modalités du processus, lesquelles ont été revues afin d'assurer un déroulement approprié et efficace du processus en regard de sa teneur. Le processus d'évaluation s'applique exclusivement aux programmes de grades (exceptionnellement, certains programmes de Certificat ou Microprogrammes ont fait l'objet d'une évaluation, à la demande de la Faculté concernée); les programmes concernés par un processus d'accréditation ou d'agrément n'ont pas à ajouter le processus institutionnel à l'exercice d'évaluation (selon que la Faculté concernée souhaitera appliquer ce processus, ou non). M. Lalande mentionne la possibilité de présenter un bilan sommaire du processus d'évaluation à la Commission des études, de manière périodique.

CE-1056-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1056-4

CE-1056-4.1 Résultats des admissions et inscriptions

CE-1056-4.1

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, présente des éléments d'information relatifs aux processus d'admission et d'inscription. Le traitement des demandes d'admission au trimestre d'automne 2013 se déroule bien; à cette date, une proportion de 20 % des demandes a été traitée (comparativement à une proportion de 14 % à la même date de l'année précédente). Les résultats relatifs aux inscriptions au trimestre d'hiver 2013 montrent que le nombre maximum d'inscriptions a été atteint à la date du 31 janvier. Les résultats montrent une certaine stabilité, mais l'on devrait observer une diminution à la suite du processus de désinscription, lequel sera complété en mars. La progression observée montre une augmentation d'une proportion de 4 % dans les programmes de premier cycle; comparativement aux résultats de l'année précédente, le nombre de nouvelles inscriptions au trimestre d'hiver présente une augmentation d'une proportion approximative de 10 %, et une augmentation du nombre d'étudiants admis (environ 500). Le nombre d'étudiants libres a présenté une diminution d'une proportion approximative de 14 %. Les résultats relatifs au processus d'admission au trimestre d'automne 2013 présentent une augmentation d'une proportion de 4 %, comparativement à une augmentation d'une proportion de 6 % l'année précédente. Considérant ces résultats et ceux observés pour le trimestre d'hiver 2013, il semble indiqué de se demander si la situation de boycottage des cours et de rattrapage a donné lieu à un déplacement des demandes d'admission au trimestre d'hiver. Les résultats relatifs au processus d'admission aux programmes d'études supérieures présentent une augmentation, dont une augmentation d'une proportion approximative de 10 % pour les programmes de deuxième cycle.

M. Christian Blanchette mentionne que la diminution du nombre d'étudiants libres à la Faculté de l'éducation permanente a parue, en partie, liée au décalage occasionné par les dates de début de trimestre (calendrier régulier et calendrier différé).

Une question de M. Robin Mercier-Villeneuve portant sur cet aspect, Mme Binette indique qu'en regard de la situation de rattrapage, le Registrariat reçu des demandes particulières, par exemple pour la transmission de relevés de notes; dans certains cas, des attestations temporaires ont été émises.

CE-1056-5 PROJET D'EXTENSION À L'UQTR DES PROGRAMMES DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT EN SCIENCES BIOMÉDICALES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

CE-1056-5

---

A-33/1056<sup>e</sup>/990

M. Raymond Lalande indique que le sujet mentionné en rubrique est présenté à la Commission à titre d'information. M. Roch Chouinard présente l'information relative à l'extension de l'offre des programmes de Maîtrise et de Ph.D. en sciences biomédicales de la Faculté de médecine (direction), à l'Université du Québec à Trois-Rivières—UQTR. Dans ce cadre, les options *Générale* et *Recherche clinique* du programme de M.Sc., et l'option *Générale* du programme de Ph.D. seront concernées par l'extension. L'offre en extension de ces options se pose dans le cadre d'une collaboration déjà établie entre l'UQTR et l'Université, et appliquée selon des modalités académiques définies, selon lesquelles les programmes concernés par une offre en extension demeurent sous l'entière responsabilité de l'institution d'attache de ces programmes, soit l'Université. La présentation reporte au document A-33/1056<sup>e</sup>/990.

M. André Ferron ajoute des précisions sur les modalités de collaboration entre les deux institutions. Notamment, ce cadre permet de faire bénéficier les étudiants de l'Université d'enseignements dans certaines expertises présentes à l'UQTR, ou d'avoir accès à des formations spécialisées dans divers domaines de la santé. Six professeurs de l'UQTR sont accrédités et leur affectation est effectuée selon les règles prévues, et en fonction du programme (et non du poste). L'extension de l'offre de programmes à l'UQTR reste distincte de la formation offerte sur le Campus Mauricie, lequel relève de l'Université.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études prend acte de l'information relative à l'offre en extension à l'Université du Québec à Trois-Rivières–UQTR des programmes de Maîtrise et de Doctorat en sciences biomédicales de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, conformément au document A-33/1056<sup>e</sup>/990.

CE-1056-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1056-6

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.5.

Le doyen de la Faculté de médecine vétérinaire, M. Michel Carrier, présente le projet inscrit au point 6.1.

La doyenne de la Faculté de musique, Mme Isabelle Panneton, présente les projets inscrits aux points 6.2 et 6.3.

Pour la présentation des projets inscrits aux points 6.4 et 6.5, la Commission reçoit M. François Bowen, vice-doyen aux études supérieures et à la recherche de la Faculté des sciences de l'éducation.

CE-1056-6.1 Faculté de médecine vétérinaire — Département de sciences cliniques  
- Modification au programme de Diplôme d'études spécialisées, option sciences cliniques vétérinaires : création de la concentration *Gestion de la santé bovine*

CE-1056-6.1

---

A-33/1056<sup>e</sup>/991

La modification au programme de Diplôme d'études spécialisées, option sciences cliniques vétérinaires porte principalement sur la création, dans cette option, de la concentration *Gestion de la santé bovine*. La concentration proposée vise l'acquisition des compétences nécessaires à la pratique bovine actuelle et future. Le résident effectuera des stages dans tous les secteurs bovins de la Faculté (clinique ambulatoire curative, médecine de population bovine, thériogénologie, et les services de chirurgie, de médecine interne et d'imagerie de l'hôpital bovin). Le programme suivi selon la nouvelle concentration donnera accès aux examens de certification du European College of Bovine Health Management-ECBHM ou de l'American College of Bovine Veterinary Practitioners-ABVP. Il permettra ainsi d'élargir l'offre pour les étudiants québécois et nord-américains, et pourra intéresser les candidats européens. La structure du programme de D.E.S. comporte 108 crédits du niveau des études supérieures (cours, stages et activités de recherche), répartis sur une période de trois ans (9 trimestres). L'option sciences cliniques vétérinaires comporte 6 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option, 6 crédits de cours au choix, 12 crédits attribués à la recherche, ainsi que 60 crédits de stages à option et 18 crédits de stages au choix. La structure de la nouvelle concentration correspond à celle des autres concentrations du programme : 6 crédits de cours à option, 6 crédits de cours au choix, 12 crédits attribués à la recherche, ainsi que 60 crédits de stages à option et 18 crédits de stages au choix. Trois cours seront créés en lien avec la nouvelle concentration, dont l'implantation est prévue au trimestre d'été 2013. La nouvelle concentration permet de répondre à des besoins de formation et est définie en fonction d'une perspective plus étendue de la santé bovine. La présentation reporte au document A-33/1056<sup>e</sup>/991.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Diplôme d'études spécialisées, option sciences cliniques vétérinaires : création de la concentration *Gestion de la santé bovine*, au Département de sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire, conformément au document A-33/1056<sup>e</sup>/991.

CE-1056-6.2 Faculté de musique  
- Création d'un programme de D.É.P.A. (composition pour l'écran et la scène)

CE-1056-6.2

---

A-33/1056<sup>e</sup>/992

La présentation porte sur le projet inscrit en rubrique ainsi que sur le projet inscrit au point 6.3 suivant.

Le programme de D.É.P.A. (composition pour l'écran et la scène) propose une formation relative à l'acquisition des moyens techniques et esthétiques nécessaires au développement d'une carrière de compositeur qui se destine à écrire pour l'écran (film, arts médiatiques, télévision, multimédia, etc.) ou la scène (théâtre, danse), et qui saura, à la fois, se conformer aux besoins de la production, et engendrer une œuvre originale. La structure du programme proposé totalise 30 crédits de cours du niveau des études supérieures, répartis selon trois blocs de cours : un bloc de cours obligatoires (9 crédits); un bloc de cours à option (3 crédits) et un bloc réservé à des travaux dirigés (18 crédits). L'établissement du programme de D.É.P.A. comporte la création de 4 cours; l'implantation du programme est prévue pour le trimestre d'automne 2013. La formule proposée par ce programme court, pouvant être suivi à la suite du programme de Maîtrise en composition, remplacera favorablement les options *Musiques de film et multimédia* et *Musique de création* du programme de Maîtrise. En effet, malgré le succès de ces deux options, on a observé que les étudiants ne possèdent pas une maîtrise suffisante des outils et des techniques d'écriture propres au métier et leur permettant de s'engager rapidement dans un projet de composition appliquée. Par la nouvelle formule proposée, les étudiants intéressés aux musiques d'application compléteront d'abord le programme régulier de Maîtrise en composition –lequel ne comportera plus d'option-, et pourront poursuivre cette spécialisation dans le cadre du programme de D.É.P.A. Dans cette perspective, le projet inscrit au point suivant propose l'abolition des deux options mentionnées du programme de Maîtrise. La présentation reporte aux documents A-33/1056<sup>e</sup>/992 et A-33/1056<sup>e</sup>/993.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.É.P.A. (composition pour l'écran et la scène), à la Faculté de musique, conformément au document A-33/1056<sup>e</sup>/992.

CE-1056-6.3 Faculté de musique  
- Abolition de deux options au programme de M. Mus. (composition)

CE-1056-6.3

---

A-33/1056<sup>e</sup>/993

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition de deux options (option *Musiques de film et multimédia* et option *Musique de création*) au programme de M. Mus. (composition), à la Faculté de musique, conformément au document A-33/1056<sup>e</sup>/993.

CE-1056-6.4 Faculté des sciences de l'éducation—Centre de formation initiale des maîtres  
- Résiliation du protocole d'entente du programme conjoint avec l'UQAM

CE-1056-6.4

---

A-33/1056<sup>e</sup>/994

Le protocole d'entente de programme conjoint avec l'UQAM avait été établi en 2009, en regard de la prestation du programme de M.Ed. (enseignement au secondaire). La formule de programme conjoint avait été établie dans le contexte où des pénuries d'enseignants du secondaire en français, en mathématiques et en sciences et technologies avaient amené le MELs à

modifier le *Règlement sur les autorisations d'enseigner* afin de permettre à des enseignants non légalement qualifiés d'obtenir un brevet d'enseignement au terme d'un programme de maîtrise dite « qualifiante ». Le nombre relativement faible de candidats pour ce type de formation avait alors incité les deux universités francophones montréalaises à développer un programme conjoint. En 2012, le MELS a levé l'obligation de réserver ce type de programme à des personnes en lien d'emploi avec un établissement d'enseignement privé ou une commission scolaire. Les deux universités ont alors modifié leur programme de manière à tenir compte de cette nouvelle réalité. Il en a résulté une augmentation importante du nombre d'étudiants. Ainsi, pour le trimestre d'automne 2012, la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université a reçu, pour la nouvelle version de son programme, 116 demandes d'admission, comparativement à 47 demandes l'année précédente. Toutefois, le processus de modification du programme ainsi que sa gestion devenaient plus lourds, au fur et à mesure que le nombre d'étudiants augmentait, et ce, malgré l'attitude d'ouverture et de collaboration déployée par les gestionnaires du programme de part et d'autre. La principale raison d'être du programme conjoint, soit le faible nombre d'étudiants, ne s'avérant plus et la gestion du programme étant devenue de plus en plus lourde, les deux institutions ont décidé de mettre fin à leur protocole d'entente en date de février 2013. La résiliation du protocole d'entente du programme a été acceptée d'un commun accord par les deux institutions. Par ailleurs, les deux institutions n'ont pas exclu la possibilité de collaborations ponctuelles, s'il y a lieu. La présentation reportée au document A-33/1056<sup>e</sup>/994.

Il est précisé que le cheminement des étudiants poursuivant actuellement le programme conjoint ne sera pas modifié, car, selon l'entente qui avait cours, les étudiants étaient inscrits dans l'une ou l'autre des deux institutions. Le fait de retirer la formule de programme conjoint ne donnera pas lieu à deux cohortes distinctes.

M. Alexandre Chabot signale qu'en regard du projet présenté, la Commission des études n'est pas appelée à se prononcer quant à l'approbation de la résiliation du protocole d'entente, mais à en prendre acte.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études prend acte de la résiliation du protocole d'entente du programme conjoint avec l'UQAM, au Centre de formation initiale des maîtres de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1056<sup>e</sup>/994.

CE-1056-6.5 Faculté des sciences de l'éducation — Centre de formation initiale des maîtres CE-1056-6.5  
- Modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Ed. (enseignement au secondaire)

---

A-33/1056<sup>e</sup>/995

La modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Ed. (enseignement au secondaire) se pose en lien avec la résiliation du protocole d'entente du programme conjoint avec l'UQAM. Principalement, il s'agit d'introduire, dans la structure, les cours qui remplaceront ceux qui étaient donnés par l'UQAM (soit par la création de nouveaux cours ou par l'ajout de cours déjà existants). Des modifications sont également apportées à la structure du programme, par le remplacement des blocs D et E (qui distinguaient deux profils, selon que l'étudiant se trouvait avec ou sans lien d'emploi) par un seul bloc de formation pratique (bloc D). Des ajustements sont apportés aux conditions d'admission. La présentation reportée au document A-33/1056<sup>e</sup>/995.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.Ed. (enseignement au secondaire), au Centre de formation initiale des maîtres de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1056<sup>e</sup>/995.

CE-1056-7      RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

CE-1056-7

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 à 7.4.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Giovanni De Paoli, présente les projets inscrits aux points 7.1 et 7.2; pour ces présentations, la Commission reçoit Mme Manon Guité, vice-doyenne aux affaires académiques de la Faculté de l'aménagement.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Christian Blanchette, présente le projet inscrit au point 7.3; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Monique Kirouac, vice-doyenne aux études, et Mme Carine Nassif-Gouin, responsable de programme, de la Faculté de l'éducation permanente.

Pour la présentation du projet inscrit au point 7.4, la Commission reçoit Mme Anne Charbonneau, vice-doyenne au développement pédagogique et à la qualité des programmes, et Mme Annie St-Georges, vice-doyenne aux études de premier cycle et aux affaires étudiantes, de la Faculté de médecine dentaire.

CE-1056-7.1      Faculté de l'aménagement – Institut d'urbanisme  
-      Modification au programme de Baccalauréat en urbanisme (1-025-1-0)

CE-1056-7.1

---

A-33/1056<sup>e</sup>/996, 996.1

La modification au programme de Baccalauréat en urbanisme donne suite à diverses rencontres de travail avec les organismes d'accréditation (dont l'Ordre des urbanistes du Québec—OUQ, en 2012), ainsi qu'à des demandes formulées par le Planning Accrediation Board—PAB lors de son évaluation de 2009. Les modifications touchent ainsi la structure (réorganisation des blocs de cours) et les contenus du programme, et sont définies en fonction de deux grands objectifs que l'Institut d'urbanisme souhaite mettre de l'avant dans la formation : a) la prise en compte des diverses échelles et temporalités de l'urbanisme, et b) assurer une cohérence interne au programme, tant dans sa structure que dans les formules pédagogiques. La modification proposée compose également avec les intérêts de recherche qui se sont ajoutés à la suite du renouvellement du corps professoral, et avec les problématiques devenues incontournables en urbanisme, dont la planification métropolitaine, la mondialisation dans les processus d'urbanisation, la mobilité et le transport. L'offre de cours est également revue en conséquence, et en fonction de la réorganisation des contenus de formation pratiques et scientifiques; également, des contenus de formation en communication sont ajoutés. Le cours au choix hors faculté sera remplacé par un cours au choix choisi parmi les cours offerts à l'Université et aux écoles affiliées (approbation du cours par le responsable de programme). La répartition du nombre de crédits du programme (69 crédits de cours et d'ateliers obligatoires, 18 crédits de cours et d'ateliers à option, et 3 crédits de cours au choix) reste inchangée. Des ajustements sont apportés à la banque de cours (notamment en raison de la fusion de contenus de cours), et deux nouveaux cours sont créés (URB 2347—Urbanisme et mobilité; URB 2348—Infrastructures de transport). Le projet prévoit des modalités de transition entre la version actuelle du programme et la nouvelle version proposée. La présentation reporte au document A-33/1056<sup>e</sup>/996.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en urbanisme (1-025-1-0), à l'Institut d'urbanisme de la Faculté de l'aménagement, conformément au document A-33/1056<sup>e</sup>/996.

- CE-1056-7.2 Faculté de l'aménagement – Institut d'urbanisme CE-1056-7.2  
- Modification au programme de Mineure en urbanisme (1-025-4-0)  

---

A-33/1056<sup>e</sup>/997, 997.1

La modification au programme de Mineure en urbanisme vise principalement à intégrer les modifications apportées au programme de Baccalauréat en urbanisme. Notamment, des aménagements sont apportés aux blocs de cours. La répartition des crédits du programme reste inchangée (15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option). Une certaine proportion des étudiants du programme de Mineure souhaitant poursuivre leurs études dans le programme de Baccalauréat, des modalités de transition restent applicables dans ce cas. La présentation reporte au document A-33/1056<sup>e</sup>/997.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Mineure en urbanisme (1-025-4-0), à l'Institut d'urbanisme de la Faculté de l'aménagement, conformément au document A-33/1056<sup>e</sup>/997.

- CE-1056-7.3 Faculté de l'éducation permanente CE-1056-7.3  
- Modification au Programme d'accès aux études universitaires (1-955-4-5)  

---

A-33/1056<sup>e</sup>/998, 998.1

La modification au programme d'Accès aux études universitaires propose une redéfinition du programme qui porte tant sur la structure, les cours, les conditions d'admissibilité et les objectifs du programme, que sur le cheminement des étudiants. Le projet comporte également la modification du titre du programme pour *Programme d'ACCÈS-FEP (Programme d'Acquisition de Connaissances et de Compétences pour les ÉtudeS à la FEP)*. Le projet de modification s'appuie sur les résultats de recherches conduites dans le domaine de l'éducation aux adultes et sur les développements récents qui en ont découlé en matière de pratiques pédagogiques, et sa préparation a donné lieu à de nombreuses démarches de consultation et d'analyse. Le programme modifié propose une consolidation de ses contenus de formation, lesquels sont organisés selon une structure et des modalités de cheminement mieux adaptées à la réalité des étudiants de la Faculté. Ces contenus seront définis en fonction de l'acquisition de connaissances et du développement de compétences précises, identifiées en regard du programme (cinq compétences ont été retenues : compétences informationnelles; expression écrite et orale; numératie; développement de la pensée critique; compétences interpersonnelles). Les contenus et la formation proposés visent également à favoriser la persévérance et la réussite dans les études, dans la perspective de la poursuite des études dans le programme de destination. La structure du programme modifié est constituée d'un bloc de 9 cours obligatoires (Bloc A—Perfectionnement méthodologique) et d'un bloc de cours à option (Bloc B—Perfectionnement complémentaire; de 3 à 15 crédits). Contrairement à la pratique actuelle, l'admission sera effectuée directement au programme Accès, sans passer par le programme d'attache. Des modifications aux conditions d'admission portent sur la présentation d'une lettre d'intention, et l'attestation d'une connaissance suffisante de la langue française par la passation d'un test (TFI ou TFLM). La présentation reporte au document A-33/1056<sup>e</sup>/998, lequel présente des précisions sur l'historique du programme et du projet de modification, sur les objectifs généraux et spécifiques de la formation proposée, ainsi que sur les modalités de cheminement définies selon une

perspective de préparation aux études universitaires et de réussite du projet d'études. Le contexte du projet est également précisé en regard de la mission de la Faculté.

M. Christian Blanchette mentionne qu'une proportion d'environ 7 % des étudiants de la FEP présente un profil de formation dans lequel les études collégiales n'ont pas été complétées. Le programme proposé veut ainsi assurer, aux étudiants qui souhaitent entreprendre des études universitaires, l'acquisition des outils de réussite et de persévérance en regard du projet d'études. En réponse à une question présentée par M. Jean-Claude Breton, M. Blanchette indique que le programme ne vise pas à se substituer à un programme collégial; ce programme se pose plutôt dans un contexte de retour aux études pour des étudiants qui possèdent des acquis de formation et expérimentiels, et selon une formule permettant de réaliser cette démarche à l'intérieur d'un délai plus resserré.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme d'Accès aux études universitaires (1-955-4-5) —comportant la modification du titre du programme pour *Programme d'ACCÈS-FEP (Programme d'Acquisition de Connaissances et de Compétences pour les ÉtudeS à la FEP)*—, à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document A-33/1056<sup>e</sup>/998.

CE-1056-7.4 Faculté de médecine dentaire

CE-1056-7.4

- Modification au programme de Doctorat en médecine dentaire (1-300-1-0)
- Modification à l'Année préparatoire au programme de Doctorat en médecine dentaire (1-300-4-0)

---

A-33/1056<sup>e</sup>/999, 999.1; A-33/1056<sup>e</sup>/1, 1.1

La modification au programme de Doctorat en médecine dentaire—DMD porte principalement sur l'ajustement de la répartition des cours dans les blocs de la structure du programme, rendu nécessaire à la suite d'une modification implantée l'année dernière, visant à scinder les cours multitrimestres afin de faciliter l'inscription des étudiants avec le PGI institutionnel. La modification proposée comporte également l'intégration de trois cours CSS (Collaboration en sciences de la santé) —CSS 1900, CSS 2900 et CSS 3900— aux première, deuxième et troisième années du programme. La présentation reportée au document A-33/1056<sup>e</sup>/999.

La modification à l'Année préparatoire du programme de Doctorat en médecine dentaire—DMD veut répondre aux objectifs suivants : 1. répondre aux recommandations et exigences de la Commission de l'agrément dentaire du Canada; 2. augmenter et devancer l'exposition clinique des étudiants; 3. devancer des enseignements cliniques et théoriques liés à la médecine dentaire; 4. éliminer du programme certains cours qui ne répondaient plus aux besoins actuels du programme et des étudiants. La préparation du projet de modification a été fondée sur des démarches de consultation auprès des professeurs, des cliniciens et des représentants étudiants de chaque année du programme. Les modifications comportent principalement le retrait de deux cours, l'ajout de cours et la modification de certains cours. La présentation reportée au document A-33/1056<sup>e</sup>/1.

Des questions portant sur cet aspect, il est précisé que les candidats ayant une formation en sciences de la santé ne sont pas exemptés de l'année préparatoire, notamment en raison du nombre de places limité au programme de DMD. Des précisions portent également sur les contenus des cours d'informatique.

Considérant le retrait du cours SRL 2040, M. Jean-Claude Breton mentionne que la Faculté de théologie et de sciences des religions peut proposer d'autres cours plus actuels

ou des contenus de formation pouvant être intégrés aux cours du programme. Mme Anne Charbonneau convient de la suggestion présentée, et mentionne que le comité des études du programme reconnaît l'intérêt d'intégrer de tels contenus de formation.

M. Robin Mercier-Villeneuve s'informant des modalités de rétroaction en regard des activités des cours CSS, Mme Charbonneau précise que des démarches de rétroaction sur ces cours ont lieu à différentes instances, dont le conseil des études interprofessionnelles et le conseil interfacultaire opérationnel. Ces cours sont ainsi soumis à un processus constant de vérification et d'amélioration, et lequel comporte des consultations auprès des étudiants. Mme Charbonneau mentionne que cette année, un cours CSS a été proposé aux étudiants sur une base volontaire; environ 50 étudiants y ont participé, et une démarche de rétroaction a été effectuée dans ce cadre. L'expérience a montré que les étudiants sont très intéressés par cette formule.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté de médecine dentaire :

- la modification au programme de Doctorat en médecine dentaire—DMD (1-300-1-0), conformément au document A-33/1056<sup>e</sup>/999;
- la modification à l'Année préparatoire du programme de Doctorat en médecine dentaire—DMD (1-300-4-0), conformément au document A-33/1056<sup>e</sup>/1.

CE-1056-8      AFFAIRES DIVERSES      CE-1056-8

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1056-9      PROCHAINE SÉANCE      CE-1056-9

La prochaine séance aura lieu le mardi 19 mars 2013, à 14 heures.

CE-1056-10      CLÔTURE DE LA SÉANCE      CE-1056-10

La séance est levée à 15 heures 45.

Adopté à l'unanimité tel que présenté le 19 mars 2013 – délibération CE-1057-2

Le président

Le secrétaire

Raymond Lalande

Alexandre Chabot